

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°55 du 21 décembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°20

ARRÊTÉ
portant abrogation de texte.

Du 12 novembre 2012

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de psychologie de la marine.*

ARRÊTÉ portant abrogation de texte.

Du 12 novembre 2012

NOR D E F B 1 2 5 2 4 6 4 A

Texte abrogé :

Arrêté n° 0-46949-2007 du 10 septembre 2007 (BOC N° 29 du 23 novembre 2007, texte 27 ; BOEM 113.14) modifié.

Référence de publication : BOC N°55 du 21 décembre 2012, texte 20.

L'arrêté n° 0-46949-2007 du 10 septembre 2007 modifié, portant organisation du service de psychologie de la marine est abrogé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur adjoint du personnel militaire de la marine,*

Benoît LUGAN.